

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

De la

SCI AT IMMO,

Société Civile au capital de 1000 Euros

Siège social : 31 Rue Edouard Scoffier, 06300 NICE

RCS : 503 369 423

Date : L'an Deux Mil Vingt Six, le Trente et un Janvier à seize heures

Lieu : 31 rue edouard scoffier 06300 Nice

Présents

- Mme BOSMAN Ciska, associée, détentrice de **10 %** des parts sociales
- M. ROSSY Adrien, associé, détenteur de **40 %** des parts sociales
- M. ROSSY Tristan, associé, détenteur de **40 %** des parts sociales

Absent

- M. ROSSY Eric, associé, détenteur de **10 %** des parts sociales
absent et non représenté

Rappel du capital social

Le capital social de la SCI est réparti comme suit :

- Mme BOSMAN Ciska, **10 %** des parts sociales
- M. ROSSY Adrien, **40 %** des parts sociales
- M. ROSSY Tristan, **40 %** des parts sociales
- M. ROSSY Eric, associé, **10 %** des parts sociales

Les associés présents détiennent ensemble **90 % des parts sociales**.

Constitution de l'assemblée

L'assemblée est présidée par M. ROSSY Tristan.

M. ROSSY Tristan est désigné secrétaire de séance.

Le président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément aux statuts et qu'elle peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Révocation du gérant en fonctions
- Nomination d'un nouveau gérant
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Résolutions

Première résolution – Révocation du gérant

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer Mme BOSMAN Ciska, de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

Résultat du vote :

Pour : 90 %

Contre : 0 %

Abstention : 0 %

Résolution adoptée.

Deuxième résolution – Nomination du nouveau gérant

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de gérant :
M. ROSSY Tristan, né le 27/06/2000, demeurant, 1 Rue Richard Lenoir 75011 PARIS.
pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus conformément aux statuts.

Résultat du vote :

Pour : 90 %

Contre : 0 %

Abstention : 0 %

Résolution adoptée.

Troisième résolution – Modification des statuts

En conséquence des décisions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts relatifs à la gérance, lequel est désormais rédigé comme suit :

« Suite à la décision collective des associés prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2026, Monsieur ROSSY Tristan, de nationalité Néerlandaise, né à Nice (France), le 27 juin 2000, célibataire, domicilié et demeurant à Paris (75011) - 1 Rue Richard Lenoir, est gérant de la société. Et ce, pour une durée illimitée. »

Résolution adoptée.

Quatrième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité.

Résolution adoptée.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.
Fait à Nice, le 31 Janvier 2026.

Le Président : ROSSY Tristan

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Les associés présents :

ROSSY Adrien

-

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'R' followed by a long, sweeping horizontal line.

BOSMAN Ciska

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a long, sweeping horizontal line.